



BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU 17 OCTOBRE 2017



PROCES VERBAL N°9



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2017
à Thouars – Centre Prométhée
Date de la convocation : 11 OCTOBRE 2017

Transmis en Sous-
Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

Nombre de délégués en exercice : **42**

Présents : 23

Excusé avec procuration : /

Absents : 19

Votants : 23

Secrétaire de la séance : M. DUGAS Luc-Jean

Présents : M. PAINEAU - Vice-Présidents : MM. BONNEAU, DORET, MORICEAU R, BEVILLE, CLAIRAND, JOLY, RAMBAULT, BLOT, PINEAU, CHARRE, GIRET et Mme ARDRIT - Délégués : Mme ENON, MM. GREGOIRE, BAPTISTE, MEUNIER, PETIT, BOULORD, Mme GRANGER, MM. NERBUSSON, DUGAS et FERJOU.

Excusés avec procuration : /

Absents : MM. SAUVETRE, DECHEREUX, ROCHARD S, ROCHARD Ch, BIGOT, Mmes RENAULT, BABIN, GELEE, MM. MILLE, MORICEAU Cl, BREMAND, DUHEM, SINTIVE, COLLOT, Mmes RIVEAULT, ROUX, MM. HOUTEKINS, FOUCHEREAU et COCHARD.

Le compte-rendu de la présente séance a été affiché conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Il procède à l'approbation du Procès Verbal de la séance du 19 septembre 2017.

ORDRE DU JOUR

I – PÔLE DIRECTION GENERALE

3) – Ressources Financières (RF) :

2017-10-17-RF01 – Pacte Financier et Fiscal – Attribution d'un fonds de concours aux communes de Luzay, Sainte Verge, Bouillé-Loretz et Tourtenay.

II – PÔLE AFFAIRES CULTURELLES

1) – Conservatoire à rayonnement intercommunal (C) :

2017-10-17-C01 – Convention avec l'association « Philharmonique Big Band ».

2017-10-17-C02 – Enseignement de la danse Hip-Hop en partenariat avec le Centre Socio-Culturel du Thouarsais.

2017-10-17-C03 – Convention avec les formations amateurs.

2017-10-17-C04 – Convention entre la Communauté de Communes du Thouarsais et l'association « L'orgue des marches de l'Anjou » de Bouillé-Loretz.

2017-10-17-C05 – Validation du plan de financement de la saison de diffusion 2017 du Conservatoire et autorisation de demandes de subventions.

IV - PÔLE RESSOURCES TECHNIQUES

1) – Services Techniques intercommunaux (ST) :

2017-10-17-ST01 – Contrats de location des terrains familiaux de Saint Varent.

BC.2017-10-17-RF01 - RESSOURCES FINANCIERES - PACTE FINANCIER ET FISCAL - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES DE LUZAY, SAINTE VERGE, BOUILLÉ-LORETZ ET TOURTENAY.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24 septembre 2009 organisant le dispositif de solidarité financière en direction des communes,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 4 avril 2017 actualisant ce dispositif,

Vu les demandes d'aide financière des communes de Luzay, Sainte Verge, Bouillé-Loretz et Tourtenay,

Considérant que le reliquat du fonds de concours 2017 pour la commune de Luzay pourra être reporté sur l'année 2018 sous réserve de maintien du dispositif,

Après instruction du dossier par les services communautaires, il est proposé au Bureau Communautaire de valider l'attribution du fonds de concours comme présentée ci-dessous :

COMMUNE	LUZAY	SAINTE VERGE	BOUILLE-LORETZ	TOURTENAY
Projet	Travaux de couverture préau et réfection du soubassement de l'église	Sécurisation entrée bourg Pompois	Travaux salle socio-culturelle	Travaux de voirie
Montant HT éligible de l'opération	11 339,54	159 995,00	28 555,68	24 894,00
Participation communale avant fonds de concours	11 339,54	111 996,50	28 555,68	6 454,38
Montant de l'enveloppe annuelle allouée	5 669,77	16 933,41	12 601,89	1 475,58
Taux de participation de la CCT/coût global du projet	50,00%	10,58%	44,13%	5,93%

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider l'attribution de fonds de concours dans le cadre du dispositif de solidarité aux communes de Luzay, Sainte Verge, Bouillé-Loretz et Tourtenay,
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir les démarches nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2017-10-17-C01 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « PHILHARMONIQUE BIG BAND ».

Code nomenclature FAST : 8.9

Il est proposé d'établir une convention avec l'association « Philharmonique Big Band » représentée par son Président, Monsieur Niksarlian, afin de mettre gracieusement à disposition une salle de cours (salle Fabrice Grégorutti à l'hôtel Tyndo à Thouars) avec piano et batterie pour des répétitions qui auront lieu tous les vendredis de 20 h30 à 23 h30, à partir du 22 septembre 2017, pendant la période scolaire fixée par le Ministère de l' Education pour la zone de l'Académie de Poitiers, sauf en cas de besoin d'utilisation par le Conservatoire, lui-même, qui reste prioritaire.

En cas d'accord de votre part, cette convention sera présentée à l'association sus-nommée.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- De valider la convention jointe en annexe,
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer la dite convention, ainsi que toutes pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2017-10-17-C02 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL - ENSEIGNEMENT DE LA DANSE HIP-HOP EN PARTENARIAT AVEC LE CENTRE SOCIO-CULTUREL DU THOUARSAIS.

Code nomenclature FAST : 8.9

Il est proposé de renouveler la convention avec le Centre Socio-Culturel du Thouarsais portant sur l'organisation des cours de danse Hip-Hop pour la période de septembre 2017 à juin 2018.

Ces cours, confiés à un professeur, permettent d'ouvrir à de nouveaux publics les pratiques artistiques proposées par le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal.

Le plan prévisionnel de cette action est établi comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Facturation intervenant (Eric Lafosse)	4 200 € TTC	Centre Socio-Culturel	1 500 € TTC
		CRI (Communauté de Communes)	1 500 € TTC
		Inscriptions (20 élèves à raison de 60 € en moyenne)	1 200 € TTC

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider ce projet,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes les pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2017-10-17-C03 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL - CONVENTION AVEC LES FORMATIONS AMATEURS.

Code nomenclature FAST : 8.9

Afin de répondre aux attentes des musiciens et danseurs amateurs qui constituent le tissu associatif musical du territoire, il est proposé un tarif d'inscription spécifique « **Pratiques Amateurs** » pour les membres de la formation partenaire.

Formations amateurs concernées :

- Chorale Croq'Notes – Monsieur HAYE Jean-Marie, Président, avenue Louis Chêne – 79100 Saint Jean de Thouars
- Trad'Y Danse – Madame Jacqueline Richard – 4 rue des Grandes Plantes – 79600 Airvault et Madame Catherine Fuzeau-Potet – 4 impasse Alsace Lorraine – 79100 Thouars, Co-présidentes
- La Philharmonique Big Band – Monsieur NIKSARLIAN, Président, 15 rue Ricard – 79100 Thouars
- Association Choeur du Val d'Or – Madame PIGNON Marie-Yvonne, Présidente, 4 rue de la Croix de Monts – 79600 Airvault

Cette inscription à tarif préférentiel ouvre droit à une pratique collective encadrée par des professeurs du Conservatoire ainsi qu'à d'éventuelles répétitions partielles qui pourront associer élèves du Conservatoire et musiciens-danseurs amateurs pour des réalisations communes.

Lors de projets de plus grande ampleur des musiciens, professionnels membres de l'équipe enseignante ou invités, pourront également participer aux manifestations de la saison de diffusion du Conservatoire.

Les musiciens et danseurs amateurs désireux de suivre des cours individuels d'instrument devront s'acquitter d'une inscription au tarif normal.

Cette inscription n'exclut en rien l'existence d'activités autonomes des formations ayant conventionné avec le Conservatoire.

Il appartiendra aux deux partenaires de gérer au mieux, suivant les effectifs, la coordination des activités spécifiques des associations avec les pratiques encadrées par le Conservatoire.

Cette inscription ouvre droit à la location d'instrument au tarif des élèves du Conservatoire. Cependant, une priorité sera donnée aux enfants en apprentissage.

La présente convention est conclue pour la période de septembre 2017 à septembre 2020 et est renouvelable sauf dénonciation par l'une des deux parties.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider la convention jointe en annexe,

- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer la dite convention, ainsi que toutes les pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2017-10-17-C04 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL - CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS ET L'ASSOCIATION « L'ORGUE DES MARCHES DE L'ANJOU » DE BOUILLE-LORETZ.

Code nomenclature FAST : 8.9

La Communauté de Communes du Thouarsais, gestionnaire du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal, dans le cadre d'un projet partagé avec l'association « L'Orgue des Marches de l'Anjou », qui participe au tissu associatif musical du territoire, crée une convention spécifique pour les membres de l'association partenaire.

Les élèves adhérant à l'association et inscrits au conservatoire bénéficieront des mêmes conditions d'enseignement que les autres élèves et le règlement des études ainsi que le règlement intérieur du conservatoire s'appliqueront de façon identique à tous les élèves organistes. Il est précisé que ces règlements prévoient des parcours différenciés, permettant notamment aux élèves adultes désirant poursuivre leur pratique dans un cadre non diplômant de bénéficier d'un parcours adapté. Un cours de formation musicale pourra être maintenu en cas de besoin sur le site de Bouillé-Loretz.

Les tarifs d'inscriptions au conservatoire des adhérents de l'association correspondront, selon les cas, à la catégorie « enfants de moins de 18 ans » ou « adultes » de la Communauté de Communes du Thouarsais. Les modalités d'application du quotient familial, d'abattements et de tarifs spécifiques seront similaires à la grille tarifaire du conservatoire.

L'association assurera le règlement global des cotisations pour l'ensemble de ses adhérents.

Il appartiendra aux deux partenaires de gérer au mieux, suivant les effectifs, la coordination des activités spécifiques de l'association avec les pratiques encadrées par le conservatoire.

La présente convention est conclue à partir de septembre 2017 et pour une durée de trois ans. Elle pourra être renouvelée par reconduction expresse, sauf dénonciation par l'une des deux parties.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider la convention jointe en annexe,
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer la dite convention, ainsi que toutes les pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2017-10-17-C05 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL - VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA SAISON DE DIFFUSION 2017 DU CONSERVATOIRE ET AUTORISATION DE DEMANDES DE SUBVENTIONS.

Code Nomenclature FAST : 8.9

Comme chaque année, le Conservatoire a conçu une saison artistique qui vient enrichir les projets pédagogiques proposés par l'équipe professorale, dans le respect des missions qui lui sont confiées et en partenariat avec les acteurs culturels du territoire.

Le budget 2017 affecté à l'opération s'établit ainsi à 76 900 €. Le plan de financement envisagé est le suivant :

DEPENSES	EN EUROS	RECETTES	EN EUROS
SAISON ARTISTIQUE 2017	76 900,00 €	Etat DRAC + PEAC	10 000,00 €
		Conseil Départemental	4 300,00 €
		Partenariat (Maison Pour Tous de Taizé)	500,00 €

		Entrées spectacles	3 000,00 €
		Communauté de Communes du Thouarsais	59 100,00 €
TOTAL TTC	76 900,00 €		76 900,00 €

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- De valider le plan de financement tel que présenté ci-dessus et d'autoriser les services à effectuer les demandes de subventions correspondantes,
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toute pièce relative à ce dossier.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2017-10-17-ST01 – SERVICES TECHNIQUES INTERCOMMUNAUX – CONTRATS DE LOCATION DES TERRAINS FAMILIAUX DE SAINT-VARENT.

La Communauté de Communes du Thouarsais va mettre à disposition deux terrains familiaux au lieu-dit « Le Ruisseau » sur la commune de Saint-Varent.

Dans ce cadre, il convient d'instaurer un contrat de location pour chacun des deux terrains, qui intégrera les points suivants :

- les conditions d'occupation et de ressources,
- les annexes au contrat de location,
- la durée,
- le congé,
- le dépôt de garantie,
- le loyer,
- les charges locatives,
- les obligations du bailleur,
- les obligations du locataire,
- la clause résolutoire,
- la cession de bail et la sous-location.

Vu l'avis favorable de la Commission n°8 « Déchets Ménagers – Infrastructures » en date du 20 juillet 2017,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver les deux contrats de location des terrains familiaux de Saint-Varent, joints en annexes,
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.